

Minimes Garçons :

Constitution de 2 poules de 4 et 1 poule de 3 par tirage au sort, pour faciliter l'organisation et augmenter les temps de jeu, j'ai effectué ce tirage au Secrétariat Départemental.

Terrain 1 : herbe Lycée Charles de Gaulle (ZAC de Mercières)	Terrain 2 : herbe Stade Joseph Sis (en face de P. Cosyns)	Terrain 3 : stabilisé Stade Paul Cosyns, route de Soissons
SJ – NDN – S	MCC - NDB – SPS – SE	LPL – SDM – SJAA – SCB
Responsable : SJ	Responsable : MCC	Responsable : LPL
<u>Arbitres :</u> Jason MILLE (SE) J-Baptiste GUESQUIERE (SE) Jérémy DESCHAMP (SE)	<u>Arbitres :</u> Kevin PETIT (SVPB) Frédéric RENAUD (NDT) Guillaume BOURZADE (NDT) Bertrand DAMBRICOURT (NDT)	<u>Arbitres :</u> Clément BAISSAT (NDT) Edgard DEBACKER (NDT) Maxime GODART (LPL) Arthur MAQUIN (LPL)
NDN x SJ	MCC x NDB	LPL x SDM
S x SJ	SPS x SE	SJAA x SCB
NDN x S	MCC x SPS	LPL x SJAA
	NDB x SE	SDM x SCB
	MCC x SE	LPL x SCB
	NDB x SPS	SDM x SJAA
Durée : 2 x 20'	Durée : 1 x 25'	Durée : 1 x 25'

- Pour la 2^{ème} journée, les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour disputer les places de 1 à 6 sous la forme de 2 poules de 3, le 30 novembre à Beauvais.
- Les 3^{ème} et 4^{ème} disputeront des finales de classement de 7 à 11, le 30 novembre à Beauvais.
- La finale pour la première place qui opposera le premier de chaque poule de 3 aura lieu ultérieurement.